



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de Règlement numéro 11510-2018 modifiant le règlement numéro 10670-2013 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'établir de nouveaux critères d'évaluation pour les nouvelles résidences dans les secteurs déjà construits.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} mai 2018, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement identifié ci-haut.
2. Les modifications au Règlement de PIIA visent les secteurs assujettis suivants, « Bord-du-Lac », « De la Plage », « Lakeview » et « Les Avenues ».
3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le mardi 5 juin 2018 à 18 h 30. Au cours de cette assemblée, monsieur Marcel Gaumont, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17^e jour de mai 2018.

Jacques Arsenault
Greffier

Secteurs « Bord-du-Lac » (1 - vert), « De la Plage » (2 - gris pâle) « Lakeview » (3 - rouge) et « Les avenues » (4 - orange)

